

La crise du secteur éolien et l'impact sur l'alliance emploi-environnement

15 janvier 2013 | Question orale de D. FOURNY au Ministre NOLLET - Réponse disponible

Monsieur le Ministre,

Il y a peu, une étude, réalisée par le Bureau du Plan, l'ICEDD et l'Institut flamand des technologies, a conclu que nous pourrions avoir un pays 100% renouvelable pour 2050. Quatre scénarios ont été envisagés : l'insistance sur l'éolien, le photovoltaïque, la biomasse ou l'interconnexion de ces trois sources d'énergie. Parmi ceux-ci, ce sont l'éolien et la biomasse qui rapporteraient néanmoins la faveur. Les différents scénarios menant à 100% d'énergies renouvelables auraient un coût oscillant entre 300 et 400 milliards d'euros d'ici 2050.

Parmi les répercussions positives d'un tel investissement dans le renouvelable, l'étude cite notamment la création d'emplois. Le coordinateur de l'étude a annoncé 20.000 à 60.000 emplois supplémentaires d'ici 2030. Une autre étude réalisée par Deloitte sur les perspectives du secteur éolien en Belgique mentionne quant à elle que le nombre d'employés du secteur éolien pourrait être multiplié par 2,6 d'ici 2030, ce qui porterait le nombre de travailleurs à 16.069. Cette dernière étude présente en effet un scénario qui nous mènerait à 6370 MW de capacités éoliennes sur notre territoire d'ici 2020 et 11.344 MW d'ici 2030 et il prévoit en outre l'arrivée d'un assembleur d'éoliennes en Belgique.

J'aimerais me réjouir de ces annonces, Monsieur le Ministre, mais permettez-moi tout de même de vous faire part de mes préoccupations en la matière.

Le second semestre de l'année 2012 n'a en effet pas été réjouissant sur le plan de l'emploi dans le secteur éolien. En septembre, la Commission européenne proposait d'ailleurs une aide de Fonds d'ajustement à la mondialisation pour les anciens travailleurs du groupe danois Vestas, numéro un mondial des fabricants éoliens. Le groupe avait en effet licencié 1.900 personnes en 2009 et 3.000 en 2010. Mais voilà qu'en 2012, la société a perdu près de 90% de sa valeur et a encore annoncé des licenciements massifs. Et elle n'est pas seule à faire face à de grosses difficultés : le groupe espagnol Gamesa, numéro 4 mondial, a lui aussi annoncé 2.600 licenciements. En France, la Fédération Environnement Durable ne cesse de rappeler que l'industrie éolienne ne vit depuis sa création que par la captation de subventions publiques, tarifs préférentiels, défiscalisations et autres mesures de protections administratives. Tandis qu'en Grande-Bretagne, le nouveau Ministre de l'énergie a annoncé sa volonté de mettre en place un moratoire absolu et immédiat sur toute nouvelle construction d'éolienne terrestre le 31 octobre 2012, semant un vent de panique dans le secteur avant que le Premier Ministre ne réaffirme in extremis leurs engagements.

J'aimerais vous entendre à ce sujet Monsieur le Ministre : quel regard portez-vous sur cette crise de l'éolien au niveau européen ? Ne pensez-vous pas qu'il soit risqué de miser sur la création d'autant d'emplois verts au regard de ce qu'il se passe actuellement dans le secteur ?

Cette crise pourrait-elle avoir un impact sur l'alliance emploi-environnement ? Je sais qu'il vous est cher de promouvoir les métiers verts, mais nous voyons à présent qu'il faut rester prudent à ce niveau. De tels événements nous rappellent en effet la fragilité du système, Monsieur le Ministre.

Pour finir, la fédération des producteurs d'énergies renouvelables EDORA semble penser que le secteur éolien souffre surtout du manque de décisions politiques. Mais ne pensez-vous pas, au vu des éléments qui ont été cités et de bien d'autres qui reviennent fréquemment sur la table des commissions, qu'il est de notre devoir d'être vigilant et de peser fortement le pour et le contre de nos décisions, au regard de ce qu'il se passe chez nos voisins européens ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Réponse du Ministre JM NOLLET

Merci Monsieur le Président.

Mais je veux rappeler d'abord le contexte dans lequel cette étude a été élaborée. Elle est, je le dis tout de suite, disponible sur le site du Bureau du Plan, accessible pour tout un chacun qui le souhaite. Cela a d'ailleurs été précisé dans les médias qui en avaient fait un écho.

Nous sommes en mars 2011, juste après la catastrophe de Fukushima. Celle-ci remet une nouvelle fois en cause le mythe d'une énergie nucléaire sûre et à bas prix.

À mon initiative, avec mes collègues ministres de l'énergie au Fédéral et aux régions, nous décidons de tester un scénario 100 % renouvelable à l'horizon 2050 pour notre société belge.

Plus précisément, cette étude vise à examiner la faisabilité et l'impact sur le système énergétique futur de la Belgique de trajectoires susceptibles de mener notre pays vers l'utilisation de 100 % de sources d'énergie renouvelables en 2050. Trois partenaires renommés dans leur sphère de compétence ont été désignés pour ce faire : le Bureau fédéral du Plan, le BFP, l'Institut de conseil et d'étude en développement durable, l'ICEDD et le VITO, l'Institut flamand de Recherche technologique.

Selon les résultats de cette étude, une transformation de notre société basée sur un mix d'énergies principalement fossiles et fissiles vers une société basée exclusivement sur les énergies renouvelables est techniquement réalisable et faisable. Il est possible de passer à l'horizon 2050 à une énergie provenant à 100 % de sources renouvelables concluent les experts.

Ce message clair des trois partenaires scientifiques donne un horizon, une vision possible pour nos investissements énergétiques des années à venir. Et, contribution majeure, différentes trajectoires d'évolution du système énergétique belge compatibles avec un tel objectif sont identifiées.

Autre conclusion marquante : notre tissu socioéconomique va s'électrifier de plus en plus.

La montée en puissance de l'électrification renouvelable, combinée à la baisse de la consommation énergétique, engendre une indépendance énergétique nettement améliorée pour notre pays, la part des importations d'énergie dans la demande d'énergie primaire serait limitée à 15 % seulement dans certains scénarios, contre plus de 90 % actuellement.

Pour ce faire, d'importants investissements doivent toutefois être réalisés dès maintenant et de manière cumulée jusque 2050, en intégrant les coûts évités du CO2 non émis dans les scénarios 100 % renouvelables par rapport à la référence, le résultat global pour la Belgique peut s'élever jusque 10 milliards d'euros de bénéfice en 2050. Il faut bien prendre en considération que c'est un coût qui ne compare pas le coût de l'inaction et si on compare justement cette dimension inaction avec le volet CO2 on a un bénéfice global de 10 milliards d'euros. On peut dire stabilité, projection à 2050, bénéfice de 10 milliards d'euros, on peut considérer que c'est une équivalence. Une équivalence économique, mais d'un point de vue environnemental, c'est bien plus bénéfique. Vous verrez cela et je vous invite à lire cela attentivement dans l'étude. Je ne l'ai pas avec moi, mais elle est sur le site, elle est accessible, on vient de le vérifier.

Cela corrobore le rapport Stern sur les coûts du changement climatique. Vous connaissez ce rapport-là aussi, il l'avait dit, plus on attend et plus cela coûtera. Et le coût pouvait s'élever entre 5 et 20 % du PIB en l'absence d'une action forte au niveau de la lutte contre les changements climatiques.

En contrepartie de ces investissements, des bénéfices sont également dégagés par ce passage progressif des dépenses en combustibles vers des dépenses en investissements, favorables à notre tissu socio-économique. Ainsi, les coûts d'importation de combustibles diminuent drastiquement, et il faut aussi prendre en considération cette diminution d'importation de combustibles.

Dès lors, quand on fait la somme de ces conclusions en termes de coûts, d'emplois et de perspectives, à la question de savoir si ce financement est « faisable », je dirais qu'il serait illusoire, je dirais même coupable, de penser que l'on peut se permettre, économiquement, financièrement, et socialement de passer à côté du nouveau paradigme énergétique qui est devant nous.

Celui d'une énergie davantage variable et décentralisée, couplée à des dispositifs de stockage de l'énergie, basée essentiellement sur les énergies renouvelables.

Concernant la crise européenne dans le secteur éolien, il s'impose effectivement d'y être attentif. Mais il convient de distinguer les évolutions conjoncturelles d'une part, où des surcapacités peuvent se manifester, des évolutions structurelles d'autre part.

Sur ce dernier point, il suffit de compiler l'ensemble des plans d'action nationaux en matière d'énergie renouvelable que les États membres ont remis à la Commission européenne, pour se rendre compte que la demande pour le secteur éolien ira croissante dans les prochaines années.

Il serait donc absurde d'arrêter les investissements et la structuration de la filière éolienne en Wallonie également. L'étude menée par Deloitte sur l'emploi éolien en Belgique montre que la Wallonie compte, en 2011, une bonne part des emplois du secteur. Elle chiffre, en outre, la contribution du secteur éolien belge au PIB en 2020 entre 1,4 et 1,9 milliards d'euros pour 10 400 emplois directs et indirects en Belgique, et de 2,1 à 2,9 milliards d'euros en 2030 pour 16 000 emplois directs et indirects en Belgique. Chacun reconnaîtra qu'il s'agit là d'une quote-part plus qu'appréciable.

Il est exact cependant que ce potentiel d'emplois ne pourra se concrétiser que si la Wallonie se donne les moyens de faire éclore ces emplois, et donc donne au secteur la vision et les assurances attendues qui accompagnent ses entreprises et en favorise l'expansion.

C'est aussi l'objectif de notre action, à mon collègue Philippe Henry et moi-même, en ce dossier au sein du gouvernement. Aussi, notre volonté commune est-elle d'aboutir au plus vite au nouveau régime pour l'implantation des éoliennes.

Il y va de notre responsabilité et de notre volonté de maintenir les 6 200 emplois wallons créés dans le secteur éolien, et d'augmenter ce chiffre et pourvoir en Wallonie à la création de ces 9 800 emplois supplémentaires d'ici 2030.

Nous avons déposé de longue date une proposition de révision du cadre de référence éolien. Adopté en première lecture et soumis à consultation le 22 décembre 2011, le texte est finalisé depuis plusieurs semaines déjà, excepté des détails pour lesquels des dernières adaptations sont intervenues fin 2012.

Le gouvernement a estimé préférable, pour l'adoption définitive de ce nouveau cadre de référence, de se positionner dans un même temps sur les différents outils de la réforme d'ampleur entreprise dans l'encadrement éolien, à savoir à la fois la cartographie et le décret en plus du nouveau cadre de référence.

Cette carte ainsi que l'avant-projet de décret ont été présentés au gouvernement dans le courant du second semestre 2012 et c'est donc l'ensemble de ces éléments qui font aujourd'hui l'objet de discussions.

N'étant pas le Gouvernement à moi seul et vu la sensibilité du dossier, je ne m'engagerai pas sur une date de dépôt au parlement.

Mais je peux vous indiquer que ces dossiers sont prêts et, je l'espère, en passe d'aboutir rapidement.

Enfin, je terminerai par les suites qui seront données à l'étude 100 % renouvelable. Il me semble utile que les arguments puissent être échangés et qu'une vision convergente puisse émerger. C'est pourquoi je compte demander l'avis des organes de consultation, tel que le CESW et le CWEDD.

J'ai aussi pris positivement note de l'initiative du Parlement flamand qui compte se saisir des résultats de cette étude pour créer un débat aussi large que possible, associant l'ensemble des sensibilités.

Mais je sors un peu de mon rôle, je vais donc tout de suite me remettre derrière le président de la commission à qui j'ai parlé en aparté. Je pense qu'une démarche similaire du Parlement wallon pourrait être initiée, mais c'est de votre entière responsabilité. Je crois savoir que c'était en discussion à la Conférence des présidents, c'est ce que vous me disiez il y a peu à l'oreille.

Réponse du Député D. FOURNY

Je remercie M. le Ministre pour les réponses apportées.